



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Service de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation
Sous-Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Bureau des Formations de l'Enseignement Supérieur
1 ter avenue de Lowendal
75700 PARIS 07 SP
Suivi par : Nathalie HERAULT
tél. : 01.49.55.56.45.
fax : 01.49.55.40.06

NOTE DE SERVICE
DGER/SDESR/N2012-2089
Date: 23 juillet 2012

Date de mise en application : immédiate (session d'examen 2014)
Annule et remplace : Notes de service
DGER/POFEGTP/ N95-2106 du 12 octobre 1995
DGER/POFEGTP/ N97-2123 du 31 octobre 1997
Nombre d'annexe : 8

Le Ministre de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt
à

Destinataires in fine

Objet : Définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSA option « génie des équipements agricoles ».

Bases juridiques : Livre VIII du code rural et de la pêche maritime.
Arrêté du 15 juin 2012 portant création et fixant les conditions de délivrance du Brevet de technicien supérieur agricole option « génie des équipements agricoles ».

Mots-clés : BTSA génie des équipements agricoles – BTSA GDEA – Epreuves – CCF – Hors CCF – Tronc commun – Domaine professionnel – EPS – MIL – M11.

Destinataires	
<u>Pour exécution</u> <ul style="list-style-type: none">- Administration centrale- Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt- Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM- Hauts-commissariats de la République des TOM- Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux- Inspection de l'enseignement agricole- Établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles- Unions nationales fédératives d'établissements privés	<u>Pour information</u> <ul style="list-style-type: none">- Organisations syndicales de l'enseignement agricole public- Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

Cette note de service a pour objet de définir les épreuves et les modalités d'évaluation de l'option « génie des équipements agricoles » du BTSA en application de l'arrêté du 15 juin 2012 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole option « génie des équipements agricoles ».

La présente disposition **est applicable à partir de la rentrée scolaire 2012** pour la session d'examen 2014 du BTSA « génie des équipements agricoles ».

Les épreuves concernées sont les suivantes :

- E1 et E7 : épreuves nationales terminales ;
- E2, E3, E4, E5 et E6 : dans le cadre du CCF et hors cadre CCF ;
- EPS et MIL.

Sommaire de la note de service

- I. Cadre général des modalités d'évaluation ;
- II. Modalités d'évaluation des épreuves du tronc commun et du module d'initiative locale (MIL) ;
- III. Modalités d'évaluation des épreuves E5, E6 et E7 ;
- IV. Cas particulier du module M11 « Accompagnement au projet personnel et professionnel » ;
- V. Candidats ajournés lors de la dernière année d'application de l'option du BTSA non renouvelée ;
- VI. Instructions complémentaires dans la note de service DGER/SDESR/N2009-2126 du 15 décembre 2009.

I – CADRE GENERAL DES MODALITES D'EVALUATION

La définition de ce BTSA renouvelé en terme de référentiels (professionnel, certification et formation) nécessite la mise en œuvre d'un nouveau dispositif d'évaluation, en cohérence avec l'approche par capacités. Ces dernières sont induites par le référentiel professionnel et traduites par le référentiel de certification. Elles ne peuvent être évaluées qu'une seule fois.

L'examen conduisant à la délivrance du diplôme du brevet de technicien supérieur agricole option « génie des équipements agricoles » repose sur sept épreuves.

Le dispositif d'évaluation porte ainsi sur deux épreuves nationales terminales qui représentent 50 % du total des coefficients et sur cinq épreuves avec des modalités différentes selon que le candidat est en contrôle certificatif en cours de formation – CCF – ou hors CCF. Ces cinq épreuves représentent 50 % du total des coefficients.

Présentation des deux épreuves nationales (50 % des coefficients)

Pour offrir de la cohérence à la réforme engagée, deux épreuves terminales sont proposées : l'une centrée sur les capacités générales et l'autre sur les capacités professionnelles.

L'épreuve générale, E1 : « Expression française et culture socioéconomique » de nature écrite. Elle permet d'évaluer la capacité « S'exprimer, communiquer et comprendre le monde : Analyser et argumenter dans le cadre d'un débat de société ».

L'épreuve professionnelle, E7 : « Epreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel ». Elle permet d'évaluer la capacité générique « Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur pour faire face à une situation professionnelle », ainsi que des capacités spécifiques liées à chaque option.

Présentation des cinq épreuves (50 % des coefficients)

Dans le cas des établissements mettant en œuvre le contrôle certificatif en cours de formation (CCF), l'équipe pédagogique organise les contrôles certificatifs, conformément au plan d'évaluation défini contractuellement avec le président de jury et aux règles permettant d'assurer la cohérence du dispositif.

La note globale obtenue par le candidat à l'ensemble de ces épreuves, est affectée du coefficient défini.

Délivrance du diplôme

Pour se voir attribuer le diplôme, un candidat doit satisfaire aux deux conditions suivantes :

- avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9 sur 20 à l'ensemble des épreuves terminales nationales ;
- justifier d'une moyenne supérieure ou égale à 10, calculée sur l'ensemble des résultats des épreuves auxquels s'ajoutent les points au-dessus de 10 de la note d'éducation physique et sportive et de la moyenne des modules d'initiative locale. Ces points supplémentaires sont multipliés par trois.

II – MODALITES D’EVALUATION DES EPREUVES DU TRONC COMMUN ET DU MODULE D’INITIATIVE LOCALE (MIL)

ÉPREUVE TERMINALE INTÉGRATIVE E1 « Expression française et culture socioéconomique »

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E1	Ecrite	6	3h30 + 30 min

L'évaluation se déroule dans les mêmes conditions pour les étudiants en CCF et hors CCF.

Objectifs de l'épreuve

Elle permet d'évaluer la sous-capacité suivante incluse dans la capacité générale :

- S'exprimer, communiquer et comprendre le monde :
 - Analyser et argumenter dans le cadre d'un débat de société.

Pour information, ces capacités sont acquises dans le cadre des modules **M21 et M22**.

Le sujet proposé aux candidats se réfère à un thème culturel et socio-économique mis en œuvre dans le cadre des modules de formation **M21 et M22** et des activités pluridisciplinaires. Chaque année, une note de service précise le thème au programme pour tous les BTSA. Ce thème est valable pour une promotion.

Nature de l'épreuve

L'épreuve est une production écrite qui s'effectue sur la base d'un corpus de documents. L'un d'eux, document principal, d'environ 800 à 1200 mots, est de nature argumentative. Les autres documents présentent des informations ou des points de vue contradictoires ou complémentaires. L'ensemble de ces documents est lisible en moins d'une demi-heure.

L'épreuve comprend deux parties :

- Dans la première partie, l'objectif est de vérifier que le candidat a compris le texte du document principal en mobilisant ses référents culturels et socioéconomiques. Le candidat répond à des questions portant sur la compréhension du texte principal ;
- Dans la deuxième partie, l'objectif est de vérifier que le candidat sait, dans une situation de communication donnée, s'exprimer par écrit. Le candidat, à partir de documents fournis et de ses référents culturels et socioéconomiques, expose un point de vue, l'illustre et l'argumente.

Evaluation de l'épreuve

Elle est assurée, à partir d'une grille nationale¹ par, obligatoirement, un enseignant d'économie et un enseignant choisi parmi les disciplines suivantes : français ou éducation socioculturelle.

¹ Voir annexe 1.

EPREUVE E2

Objectifs de l'épreuve

Elle permet d'évaluer les sous-capacités suivantes incluses dans la capacité générale :

- S'exprimer, communiquer et comprendre le monde :
 - Mobiliser les outils permettant de se situer dans la réalité économique et sociale ;
 - Identifier les causes et les conséquences des transformations de la société ;
 - Répondre à un besoin d'information par une démarche de médiation documentaire ;
 - S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées ;
 - Interagir dans des situations de communication variées ;
 - Mobiliser ses capacités d'autonomie d'organisation et de communication dans le cadre d'un projet.

Pour information, ces capacités sont acquises dans le cadre des modules **M21** et **M22**.

1. Mise en œuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF

Nom	Nature	Coefficient
E2	3 CCF	3

Ces trois CCF sont affectés du même coefficient.

Contrôle certificatif en cours de formation n°1 – CCF n°1

Le CCF n°1 évalue l'acquisition des capacités : « Répondre à un besoin d'information au travers d'une démarche de médiation documentaire » et « S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées ».

Il se présente sous la forme d'une communication orale intégrant des supports de communication. L'étudiant effectue une recherche documentaire, individuellement ou en binôme, et réalise un traitement de l'information au travers d'une démarche de médiation documentaire qu'il définit. Ce travail s'appuie obligatoirement sur le thème socioéconomique et culturel au programme.

Il s'agit de traiter l'information afin d'argumenter dans le cadre d'une situation concrète de communication orale imposée par l'équipe enseignante. L'évaluation se décompose en deux phases :

Phase 1 : L'évaluation de la qualité de la démarche de médiation documentaire et du traitement de l'information.

Cette évaluation est réalisée par au moins deux enseignants dont le professeur documentaliste, à partir des productions écrites de l'étudiant et d'éventuels entretiens individuels effectués tout au long de la démarche de médiation documentaire. Elle représente la moitié de la note de CCF n°1.

L'évaluation permet d'évaluer la capacité « Répondre à un besoin d'information au travers d'une démarche de médiation documentaire ». Elle porte essentiellement sur la démarche de médiation documentaire et pas seulement sur le produit documentaire en lui-même. Elle est par conséquent réalisée de manière progressive en s'appuyant non seulement sur le produit documentaire construit dans le cadre de la médiation documentaire elle-même, mais également sur un outil de suivi individuel de la démarche de médiation documentaire (du type « carnet de bord ») qui est élaboré à partir des productions écrites détaillées ci-dessous :

- une fiche relative à la démarche de médiation documentaire : définition précise du besoin d'information et de la problématique, formulation et justification d'une démarche de médiation documentaire pertinente, présentation du cahier des charges de la démarche ;
- une fiche relative à la stratégie de recherche documentaire : questionnement, mots clés, équations de recherche et argumentation, mobilisation des concepts et des techniques nécessaires à une recherche et à un traitement de l'information pertinent, exploration des différents outils de recherche à disposition, évolution de la stratégie de recherche en fonction des résultats ;
- une bibliographie analytique : signalement et résumé (ou analyse) de chaque document ;
- des fiches de lecture et d'analyse pour les documents jugés essentiels : résumé informatif, présentation des critères d'évaluation de la qualité de l'information et notamment de la pertinence par rapport au sujet traité, biographie de l'auteur, contextualisation ;

- l'ensemble des documents élaborés dans le cadre de la médiation documentaire : sélection d'un corpus de documents pertinents, traitement de l'information au regard d'une problématique exprimée et au service d'une argumentation ainsi que tous les documents secondaires jugés nécessaires ;
- une fiche relative au parcours individuel de l'étudiant (difficultés rencontrées, aides, pré-acquis, ...) permettant de contextualiser le travail réalisé par l'étudiant.

Phase 2 : L'évaluation de la communication orale d'une durée de quinze minutes minimum par étudiant.

L'évaluation porte sur la sous-capacité à « S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées ».

L'étudiant argumente oralement dans le cadre d'une situation concrète de communication imposée par l'équipe enseignante. Il s'appuie obligatoirement sur des supports de communication.

Cette évaluation est réalisée par au moins deux enseignants dont le professeur de français. Elle représente la moitié de la note du CCF n°1 et évalue l'aptitude du candidat :

- à s'exprimer à l'oral dans une situation de communication donnée :
 - o l'étudiant prend en compte la situation de communication (contexte, public, temps imparti) et adopte le niveau de langue et les procédés d'expression adéquats ;
 - o il s'implique et utilise correctement les codes paraverbaux (timbre, volume, débit, articulation) et non verbaux (champ visuel, gestuelle, posture, attitude).
- à mettre en œuvre une argumentation orale :
 - o l'étudiant met en œuvre une argumentation en relation avec la problématique choisie en veillant à la cohérence du cheminement argumentatif et à la pertinence des arguments et des exemples ;
 - o il utilise des supports adaptés et pertinents et maîtrise les codes utilisés (iconique, plastique, sonore).

Contrôle certificatif en cours de formation n° 2 – CCF n°2

Le CCF n°2 évalue l'acquisition des capacités : « Interagir dans des situations de communication variées » et « Mobiliser ses capacités d'autonomie d'organisation et de communication dans le cadre d'un projet » sous la forme de la conception et de la mise en œuvre, en petits groupes, d'un projet d'initiative et communication (PIC).

Ce projet comprend obligatoirement l'élaboration d'un support de communication visuel ou audiovisuel et la mise en place d'une animation.

L'évaluation est réalisée par au moins deux enseignants du M22 dont le professeur d'éducation socioculturelle.

Elle comporte une partie collective (évaluation du groupe) et une partie individuelle. Elle prend appui sur le carnet de bord du candidat et les fiches projets. Elle permet de vérifier les aptitudes du groupe et du candidat à :

- se situer dans une démarche de projet (cohérence, faisabilité, objectifs, mobilisation des ressources) ;
- anticiper l'action (gestion du temps et des ressources, répartition des tâches, coopération, autonomie, adaptation) ;
- améliorer la communication dans la mise en œuvre du projet (communication avec un public, pertinence, impact du support, valorisation du projet).

Contrôle certificatif en cours de formation n° 3 – CCF n°3

Le CCF n°3 évalue l'acquisition des capacités : « Mobiliser les outils permettant de se situer dans la réalité économique et sociale » et « Identifier les causes et les conséquences des transformations de la société ».

Il s'agit d'un écrit d'une durée de 3h30 (dont 30 minutes de lecture des documents) comprenant deux parties. La première vise à contrôler les connaissances acquises dans le domaine socioéconomique, à évaluer la compréhension et l'interprétation des documents ainsi que la perception de leurs enjeux. La seconde prend la forme d'un développement structuré et argumenté de trois pages qui porte sur une question vive de la vie économique et sociale.

Ce CCF repose sur un corpus de documents de nature économique comprenant au maximum 5 pages et qui peut être lu en une demi-heure.

Il est évalué par l'enseignant de sciences économiques en charge du M21.

2. Définition de l'épreuve terminale E2 pour les candidats hors CCF

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E2	Orale	3	30 min

Nature de l'épreuve :

Cette épreuve concerne à la fois les sciences économiques et l'éducation socioculturelle.

Il s'agit d'une épreuve orale d'une durée totale de trente minutes. Elle s'effectue à partir d'un dossier constitué de deux types de documents proposés par le candidat :

- un corpus documentaire cohérent et pertinent portant sur une question vive de nature économique et sociale. Ce corpus est constitué d'un article à caractère scientifique de 2000 à 8000 mots, exprimant un point de vue argumenté sur la question abordée. Une courte note de synthèse rédigée est jointe ainsi qu'une bibliographie indexée de 10 références maximum ;
- une affiche, présentée en format A3, réalisée par le candidat visant, soit à illustrer de façon synthétique et attractive la question traitée, soit à exprimer le point de vue personnel et critique du candidat sur le sujet. Ce document, conçu pour s'inscrire dans une situation de communication imaginée par le candidat, doit être compréhensible, indépendamment de la lecture de l'article par un public large.

Evaluation de l'épreuve :

L'épreuve se déroule en deux parties :

- dans la première partie, le candidat présente son dossier au jury composé de deux enseignants (un d'économie et un d'éducation socioculturelle). Dans un court exposé de 5 à 10 minutes maximum, il présente les enjeux de son sujet, reformule l'argumentation principale de l'article et présente son document visuel en précisant le contexte de communication dans lequel il pourrait trouver sa place ;
- dans la deuxième partie, le jury interroge le candidat, d'une part sur les connaissances nécessaires à la compréhension de l'article, son intérêt et sa portée, la cohérence du dossier, la pertinence de la bibliographie, d'autre part sur la pertinence et la qualité du message visuel proposé en relation avec l'intention déclarée.

Les capacités annoncées pour l'épreuve E2 seront évaluées au travers de la qualité de l'expression orale et du dossier présenté, ainsi que sur la maîtrise des connaissances et la pertinence langagière et technique du message visuel.

EPREUVE E3 « LANGUE VIVANTE »

Objectifs de l'épreuve

Elle permet d'évaluer les capacités suivantes :

- Communiquer dans une langue étrangère :
 - Communiquer dans une langue étrangère en mobilisant des savoirs langagiers et culturels.

Pour information, cette capacité est acquise dans le cadre du module **M23**.

1. Mise en oeuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF

Nom	Modalité	Coefficient
E3	4 CCF	3

L'épreuve est constituée par 4 CCF qui permettent d'évaluer les activités langagières : compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit, expression écrite, expression orale (en continu et en interaction). Un CCF, au moins, se rapporte au domaine professionnel.

La pondération des coefficients des CCF est la suivante :

- Compréhension de l'écrit : 20 %
- Expression écrite : 20 %
- Compréhension de l'oral : 30 %
- Expression orale (regroupant l'expression en continu et en interaction) : 30 %

Pour mettre en oeuvre les évaluations, les enseignants de langue doivent se référer à la note de service DGER/POFE/N2007-2042 du 27 mars 2007 qui précise la « Mise en oeuvre des nouvelles pratiques d'enseignement et d'évaluation en langues liées à la primauté de l'oral et à l'adoption du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) ».

2. Définition de l'épreuve terminale pour les candidats hors CCF

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E3	Orale 2 parties	3	20 min + 40 min de préparation

Nature de l'épreuve

Il s'agit d'une épreuve orale qui comporte deux parties, compréhension de l'oral et entretien en langue étrangère. Chaque partie compte pour 50% de la note globale. La durée totale de l'épreuve est de 20 minutes. Les modalités sont les suivantes :

- 20 minutes sont consacrées à l'entretien avec l'examineur. Le candidat commencera l'entretien par une présentation orale de 5 minutes ;
- 40 minutes sont accordées au candidat à la préparation des deux parties de l'épreuve. Il dispose librement de son temps de préparation. L'usage de dictionnaires monolingue et bilingue est autorisé.

Dans la première partie, l'objectif est d'évaluer la compréhension par le candidat de la langue parlée. L'évaluation est réalisée à partir d'un enregistrement sonore de bonne qualité, d'une durée de deux à trois minutes, fourni par l'examineur et accompagné d'une grille de compréhension. Le niveau de compréhension requis est le niveau B2 du CECRL.

L'enregistrement sonore est, par son contenu, conforme au programme du module M23. Il est extrait de tout enregistrement en langue étrangère présentant les caractéristiques de la langue parlée.

La grille de compréhension de l'oral², libellée en français, sera remplie en français. Elle sera remise à l'examineur au terme de la préparation mais ne fera l'objet d'aucun commentaire. L'examineur la corrigera en fin d'épreuve, après le départ du candidat. L'évaluation ne prendra en compte ni la qualité de l'expression, ni l'orthographe.

Dans la deuxième partie, l'objectif est d'évaluer le candidat sur son expression orale en langue étrangère à l'occasion d'un entretien entre le candidat et l'examineur.

Le thème de cet entretien, choisi par l'examineur, doit être conforme aux objectifs et au programme du module M23. Afin de guider le candidat ou stimuler sa réflexion, l'examineur joint au sujet un document ne présentant pas de difficulté de compréhension (scénario invitant à un jeu de rôle, document iconographique, plan, schéma, tableau de chiffres, graphique etc...).

Évaluation de l'épreuve

L'évaluation est assurée par un enseignant de la langue étrangère concernée. Il évalue l'entretien (deuxième partie) à l'aide de la grille d'évaluation de l'épreuve de langue vivante³, qui lui permet d'apprécier notamment l'expression orale, la prise de parole en continu et en interaction. Puis, après le départ du candidat, il évalue la compréhension de l'oral à partir d'un enregistrement sonore (première partie) grâce à la grille d'aide à l'évaluation (compréhension de l'oral) renseignée par le candidat.

² Voir annexe 2.

³ Voir annexe 3.

EPREUVE E4 « TRAITEMENT DE DONNEES »

Objectifs de l'épreuve

Elle permet d'évaluer les capacités suivantes :

- Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement de données :
 - Choisir et maîtriser un modèle mathématique adapté au traitement de données ;
 - Elaborer une solution informatique pour résoudre de manière autonome un problème de la vie professionnelle ou citoyenne.

Pour information, ces capacités sont acquises dans le cadre des modules **M41 et M42**.

1. Mise en oeuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF

Nom	Modalité	Coefficient
E4	3 CCF	3

L'évaluation doit être suffisamment variée afin que, sur un nombre réduit de sessions d'examen, l'ensemble des objectifs soit évalué. L'épreuve est constituée par 3 contrôles.

Deux contrôles évaluent la sous-capacité acquise dans le cadre du module M41 : « Choisir et maîtriser un modèle mathématique adapté au traitement de données ».

- CCF1 (coefficient 1,2) évalue les objectifs suivants :
 - « Utiliser les notions de statistique en vue d'une modélisation a priori » ;
 - « Utiliser les notions de statistique et de probabilités en vue de l'estimation et d'une prise de décision ».

L'évaluation doit être équilibrée entre les deux sous-capacités.

- CCF2 (coefficient 0,8) évalue la sous-capacité spécifique aux BTSA regroupés par famille.

Un contrôle évalue la sous-capacité acquise dans le cadre du module M42 « Elaborer une solution informatique pour résoudre de manière autonome un problème de la vie professionnelle ou citoyenne ».

- CCF3, de coefficient 1, d'une durée minimum de 1 heure 30, est construit autour d'un cas concret en liaison avec le domaine professionnel de l'option du BTSA et de manière à évaluer l'atteinte des objectifs 2, 3 et 4 du module M42. En conséquence il comporte obligatoirement :
 - la rédaction d'une démarche d'analyse structurée et complète relative à un problème à résoudre à l'aide des outils informatiques de traitement de données (données disponibles, traitements à réaliser, résultats à obtenir, choix des outils) ;
 - l'utilisation approfondie du tableur (fonctions avancées, liaisons, tableaux croisés) ;
 - l'utilisation de fonctions d'interrogation et d'édition d'un gestionnaire de bases de données (tris, requêtes, états) ;
 - l'utilisation raisonnée des outils de communication du type PréAO ou PAO (choix et mise en oeuvre de fonctionnalités adaptées au problème).

2. Définition de l'épreuve terminale E4 pour les candidats hors CCF

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E4	écrite	3	3 heures

Nature de l'épreuve

L'épreuve est écrite et d'une durée de trois heures. Elle est constituée de plusieurs exercices. Elle porte sur les capacités du module M41 et peut également porter sur celles de l'objectif 2 du module M42 (analyse préalable à l'utilisation de l'outil informatique).

Évaluation de l'épreuve

Elle est réalisée à partir d'indications de correction par un enseignant de mathématique-informatique qui intervient dans la filière BTSA.

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (EPS)

Seuls les points au dessus de 10 sont pris en compte. Ces points supplémentaires sont **multipliés par trois**.

Objectifs de l'épreuve

L'épreuve permet de vérifier l'acquisition de la capacité générale suivante :

- Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser :
 - Mobiliser son intelligence motrice ;
 - Gérer un projet de formation physique et sportif.

Cette épreuve a pour support le module **M31** de 87 heures.

L'évaluation certificative est individuelle et s'effectue en cours de formation.

Elle porte sur une ou deux épreuves dont les activités support ont fait l'objet d'un temps de pratique motrice significatif et suffisamment important : tendre vers quarante heures d'enseignement sur les deux années.

Les critères de l'évaluation prendront en compte pour :

- 75% : le niveau de compétences atteint et les connaissances maîtrisées dans la ou les activités retenues ;
- 25% : l'analyse réflexive de sa pratique au regard de son projet de formation (conception, conduite, régulation, bilan).

Les référentiels d'évaluation seront proposés en cohérence avec les grilles d'activités retenues pour les examens du second degré. Ils valoriseront en premier lieu la dimension motrice des apprentissages.

Une note individuelle finale sur 20, arrondie au point le plus proche est proposée par l'enseignant d'EPS.

Les étudiants handicapés, les étudiants présentant une inaptitude partielle attestée par l'autorité médicale, se verront proposer une épreuve adaptée.

Les adaptations, proposées par les établissements en début d'année, à la suite de l'avis médical, sont arrêtées par le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF).

Les étudiants inaptes sont dispensés d'épreuve.

Les étudiants ne relevant pas du CCF ne sont pas évalués.



MODULE D'INITIATIVE LOCALE (MIL)

Seuls les points au-dessus de 10 de la note des MIL sont pris en compte. Ces points supplémentaires sont **multipliés par trois**.

Le MIL (module M71) vise à permettre le développement d'une compétence professionnelle ou d'une ouverture sur des réalités sociales ou culturelles, sur des sciences ou des technologies contemporaines.

Le MIL correspond à un volume horaire de 87 heures élèves.

Pour les modalités de constitution d'un dossier MIL et les modalités d'évaluation se référer aux notes de services :

- DGER/POFEGTP/N2003-2047 du 2 juillet 2003 ;
- DGER/POFEGTP/N2004-2122 du 22 décembre 2004.
- DGER/SDI/N2011-2014 du 26 janvier 2011.

III – MODALITES D’EVALUATION DES EPREUVES E5, E6 ET E7

EPREUVE E5

Objectifs de l’épreuve

Cette épreuve a pour objet de vérifier l’acquisition des capacités suivantes :

- Assurer la gestion technico-économique d’un parc matériel :
 - Analyser le secteur des agroéquipements et son évolution ;
 - Utiliser les outils de la gestion technico-économique ;
 - Raisonner un projet d’investissement ;
 - Gérer les stocks.

- Participer aux activités commerciales de l’entreprise :
 - Identifier les démarches commerciales et juridiques relatives au secteur des agroéquipements ;
 - Participer aux actes de vente et/ou d’achat de matériels et/ou de produits et/ou de services ;
 - Participer à la gestion des relations clients / fournisseurs

Ces capacités sont acquises dans le cadre des modules M51 et M52.

1. Mise en œuvre de l’évaluation pour les candidats en CCF

Nom	Modalité	Coefficient
E5	2	3

L’épreuve E5 se compose de 2 CCF.

Ces CCF sont fondés sur une ou plusieurs études de cas contextualisées fournis par les examinateurs en relation avec le secteur des agroéquipements.

– 1 CCF (coefficient 2), écrit.

Ce CCF évalue la capacité « Assurer la gestion technico-économique d’un parc matériel ».

Ce CCF concerne les sciences économiques, sociales et de gestion.

– 1 CCF (coefficient 1), écrit ou oral.

Ce CCF évalue la capacité « Participer aux activités commerciales de l’entreprise ».

Ce CCF concerne les techniques commerciales.

2. Définition de l’épreuve terminale pour les candidats hors CCF

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E5	Oral	3	30 min

Nature de l’épreuve

Il s’agit d’une épreuve orale, de coefficient 3 et d’une durée de 30 minutes, à partir d’un dossier fourni par les examinateurs, relatif à une étude technico-économique intégrant une démarche commerciale.

Déroulement de l’épreuve

Le candidat dispose d’un temps de préparation d’1 heure, à l’issue duquel il devra présenter en 10 min (max) le dossier. Cette présentation est suivie de 20 min (max) d’entretien avec le jury, afin d’approfondir cette dernière et d’amener le candidat à argumenter les éléments choisis.

Au travers des questions posées, le jury veillera à couvrir l’ensemble des capacités attachées à l’épreuve E5.

Evaluation

L’évaluation est réalisée au moyen d’une grille nationale critériée dont le modèle est fourni en annexe 5.

Elle est réalisée par un enseignant de sciences économiques, sociales et de gestion et un enseignant de gestion commerciale qui interviennent en BTSA GDEA.

EPREUVE E6

Objectifs de l'épreuve

L'épreuve permet d'évaluer les capacités suivantes :

- Contribuer à la conception et à l'adaptation des matériels :
 - Participer à l'analyse du cahier des charges ;
 - Mettre en œuvre des outils d'ingénierie ;
 - Prendre part à la réalisation ;
 - Participer à la mise en œuvre du ou des protocoles d'essais ;
 - Interpréter des résultats .

- Formuler un conseil de nature agronomique et zootechnique en lien avec une problématique d'équipements :
 - Analyser la demande ;
 - Réaliser un diagnostic contextualisé ;
 - Elaborer un conseil adapté ;
 - Proposer l'organisation d'un chantier ;
 - Assurer le suivi.

- Assurer la pérennité des matériels en participant à la mise en œuvre, à la maintenance et aux choix stratégiques d'investissement :
 - Prendre des décisions à partir d'un diagnostic ;
 - Organiser la maintenance ;
 - Participer à la maintenance et aux contrôles ;
 - Assurer la réalisation des travaux.

Ces capacités sont acquises dans le cadre des modules M54, M56, et M57 et des activités pluridisciplinaires.

1. Mise en œuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF

Nom	Modalité	Coefficient
E6	4 CCF	6

L'épreuve E6 se compose de 4 CCF :

– 2 CCF (coefficient 3).

Ces 2 CCF évaluent la capacité « Contribuer à la conception et à l'adaptation des matériels ».

Le CCF 1 (coefficient 1) repose sur une étude fondée sur la construction mécanique et la représentation graphique. L'utilisation lors du CCF d'outils informatiques de représentation graphique est obligatoire.

Ce CCF peut prendre la forme soit d'un dossier (ce dernier ne peut en aucun cas être celui présenté en épreuve E7) à réaliser par le candidat en accord avec l'équipe pédagogique, soit d'une épreuve pratique identique pour tous les candidats.

Le CCF 2 (coefficient 2) se fonde sur une pratique explicitée relative à la mise en œuvre d'un équipement ou à la réalisation pratique d'une procédure d'essai d'un matériel.

Ce CCF doit notamment prendre en compte l'organisation de chantiers et l'analyse du travail réalisé.

Ces 2 CCF concernent les sciences et techniques des équipements.

La notation est réalisée à partir d'une grille construite par les enseignants.

– 1 CCF (coefficient 1), écrit.

Ce CCF permet d'évaluer la capacité « Formuler un conseil de nature agronomique et zootechnique en lien avec une problématique d'équipements ».

Ce CCF, interdisciplinaire, concerne l'agronomie ou la zootechnie ; sa durée et sa nature sont laissées à l'initiative des équipes pédagogiques.

Fondée sur une ou deux étude(s) de cas, l'évaluation s'appuie obligatoirement sur une visite et/ou l'analyse de documents.

La notation est réalisée à partir d'une grille construite conjointement par les enseignants d'agronomie et de zootechnie.

Pour information, cette capacité est développée dans le cadre du module M54 et des activités pluridisciplinaires.

– 1 CCF (coefficient 2), pratique explicitée de 4H00 minimum.

Ce CCF permet d'évaluer la capacité « Assurer la pérennité des matériels en participant à la mise en œuvre, à la maintenance et aux choix stratégiques d'investissement ».

Ce CCF s'appuie sur une situation de pratique explicitée d'une durée de 4 heures minimum, à partir d'un matériel en dysfonctionnement. Le candidat aura ainsi à réaliser le diagnostic, proposer une procédure d'intervention et rendre compte par écrit.

Ce CCF concerne les sciences et techniques des équipements.

La notation est réalisée à partir d'une grille construite par les enseignants.

2. Définition de l'épreuve terminale pour les candidats hors CCF

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E6	Pratique	6	Préparation : 1h00
	+		Réalisation pratique : 2h30
	Oral		Entretien : 30 min

Nature de l'épreuve

Il s'agit d'une épreuve pratique et orale, de coefficient 6 et d'une durée maximale de 4h00.

Déroulement de l'épreuve

La situation professionnelle est présentée dans un dossier constitué au préalable par les examinateurs. Ce dossier est composé d'un corpus cohérent de documents techniques, et d'une série de questions permettant de guider le candidat dans son analyse de la situation professionnelle.

Pour cette épreuve, le candidat travaille seul, sans l'aide de documents autres que ceux fournis.

1. Une préparation : 1 heure.

Le dossier est remis au candidat au début de l'épreuve. Durant cette phase, le candidat doit établir une analyse critique et argumentée de la situation professionnelle qui intègre une prise en compte de la dimension agronomique et/ou zootechnique, ainsi qu'une analyse technique d'une partie du matériel.

2. Une pratique explicitée : 2 heure 30 min maximum.

Le candidat doit réaliser in situ une opération technique liée à la mise en œuvre d'un matériel, proposer une procédure de maintenance et rédiger un compte-rendu de cette activité.

Un questionnement oral, réalisé lors des mises en situations, contribue à la vérification des acquis.

3. Un entretien : 30 min maximum.

L'épreuve pratique est suivie d'un entretien, au cours duquel le candidat aura à :

- présenter sur la base de son compte-rendu rédigé, une analyse critique de son travail, (10 min max) ;
- répondre aux interrogations du jury portant sur les différentes réalisations du candidat et sur l'ensemble des capacités visées, (20 min max).

Evaluation

L'évaluation est effectuée à partir de l'analyse, de la réalisation pratique et de l'entretien avec le jury.

L'évaluation est réalisée par un enseignant de sciences et techniques des équipements et un enseignant d'agronomie ou de zootechnie.

ÉPREUVE E7

« ÉPREUVE INTÉGRATIVE À CARACTÈRE TECHNIQUE, SCIENTIFIQUE ET PROFESSIONNEL »

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E7 Partie 1	Oral	5	40 min
E7 Partie 2	Oral	2	20 min
E7 Partie 3	Ecrit	5	3 heures
		12	

Cette épreuve nationale et terminale est affectée d'un **coefficient 12**. Elle se déroule dans les mêmes conditions pour les candidats en CCF et hors CCF.

Cette épreuve est caractérisée par son aspect contextualisé et intégratif, rendant compte d'une capacité globale à analyser des réalités professionnelles.

Objectif de l'épreuve

L'épreuve permet d'évaluer les capacités suivantes :

- Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en « génie des équipements agricoles » pour faire face à une situation professionnelle » :
 - Participer aux activités de la structure professionnelle en lien avec les agroéquipements ;
 - Formuler un diagnostic de situation à partir de l'analyse des données ;
 - Proposer des solutions en matière de conduite et d'orientation d'un processus de production, ou de résolution d'une problématique ;
 - Communiquer en langue étrangère en situation professionnelle ;
 - Mobiliser les bases techniques et scientifiques pour maîtriser le fonctionnement des systèmes techniques mécanisés et automatisés des agroéquipements.

Pour information, ces capacités sont, entre autres, acquises dans le cadre des modules professionnels M53, M55, M58, du Module M61, des séquences en milieu professionnel ou des activités pluridisciplinaires.

L'épreuve E7 comprend trois situations d'évaluation : deux sont des oraux (première et deuxième partie de l'épreuve) l'une est un écrit (partie 3 de l'épreuve). L'utilisation de matériel informatique pour ces dernières est défini dans la note de service NS/DGER/POFE 2009-2033 du 18 mars 2009 relative aux conditions de présentation des rapports de stage.

PREMIERE SITUATION D'EVALUATION : Oral – 40 minutes maximum (coefficient 5)

Cette situation d'évaluation permet de vérifier l'acquisition des capacités « Participer aux activités de la structure professionnelle en lien avec les agroéquipements », « Formuler un diagnostic de situation à partir de l'analyse des données », « Proposer des solutions en matière de conduite et d'orientation d'un processus de production, ou de résolution d'une problématique ».

Nature de la situation d'évaluation

Il s'agit d'une soutenance de rapport de stage d'une durée de 40 min maximum.

Le dossier du candidat est constitué d'un rapport de 15 à 20 pages maximum, hors annexes, réalisé à partir du stage en milieu professionnel. Le candidat doit y faire figurer son aptitude à observer, analyser et comprendre des réalités professionnelles, afin de dégager une problématique professionnelle et de proposer une méthode de résolution. Il doit mettre en évidence sa faculté à s'intégrer dans les entreprises du secteur des agroéquipements.

Une période minimale de huit semaines est requise au sein d'une même entreprise afin de pouvoir dégager une problématique permettant de formuler un diagnostic et de proposer des solutions.

Déroulement de l'épreuve

La soutenance du candidat se décompose en deux parties :

- une présentation du rapport d'une durée de 10 minutes (max) ;
- un entretien avec le jury d'une durée de 30 min (max) au cours duquel le candidat est amené à approfondir les éléments du rapport ou ceux apportés lors de sa présentation.

Evaluation

Elle utilise une grille nationale critériée prévue en annexe 7.

Le candidat doit adresser préalablement son dossier selon les consignes édictées par l'administration. Le jury s'appuie sur le dossier pour réaliser l'évaluation.

Cette dernière est effectuée par un enseignant de sciences et techniques des équipements et un professionnel.

DEUXIEME SITUATION D'EVALUATION : Oral – 20 minutes maximum (coefficient 2)

Cette situation d'évaluation permet de vérifier l'acquisition de la capacité « Communiquer en langue étrangère en situation professionnelle » et de tester la connaissance et la maîtrise de la langue scientifique et technique (LV1).

Nature de la situation d'évaluation

L'épreuve prend la forme d'un oral d'une durée de 20 minutes maximum et ne donne lieu à aucun temps de préparation.

Déroulement de l'épreuve

Le candidat devra s'exprimer en deux temps :

- L'expression en continu : le candidat expose en langue étrangère et en 10 minutes maximum son projet de rapport de stage principal. En se présentant au jury, le candidat lui remet un plan détaillé de son exposé en langue étrangère (1 page maximum). Il peut disposer d'une copie pendant sa présentation orale.
Cette présentation peut prendre appui sur des supports de natures différentes : photos, schémas, présentés sous forme papier ou numérique ; ces supports ne doivent pas être accompagnés de texte ou de légende ;
- L'expression en interaction : la présentation du candidat est suivie d'un entretien en langue étrangère de dix minutes maximum portant sur ce même projet et sur la connaissance des matériels.

Evaluation

L'évaluation est réalisée par un enseignant de la langue concernée à l'aide d'une grille nationale critériée dont le modèle est fourni en annexe 8.

TROISIEME SITUATION D'EVALUATION : Ecrit – 3 h (coefficient 5)

Cette situation d'évaluation permet d'apprécier la capacité du candidat à « Mobiliser les bases techniques et scientifiques pour maîtriser le fonctionnement des systèmes techniques mécanisés et automatisés des agroéquipements ».

Nature de la situation d'évaluation

L'épreuve écrite construite autour d'un thème fédérateur est composée de plusieurs questions qui peuvent s'appuyer sur des documents. Le candidat peut avoir à rédiger un texte, effectuer des calculs, élaborer et/ou compléter des schémas ou tableaux, tracer des graphiques...

Evaluation

Elle est réalisée par un enseignant de sciences et techniques des équipements et un enseignant de sciences physiques intervenant de la filière.

IV – CAS PARTICULIER DU MODULE M11

Ce module correspond à un volume horaire de 87 heures élèves.

Il n'appartient pas au domaine commun et n'est pas directement partie prenante dans l'acquisition de capacités faisant l'objet de l'évaluation du BTSA.

V – CANDIDATS AJOURNES LORS DE LA DERNIERE ANNEE D'APPLICATION DE L'OPTION DU BTSA NON RENOVEE

Epreuves du domaine professionnel

Pour les épreuves du domaine professionnel le principe de parallélisme entre les épreuves de l'ancien et du nouveau dispositif d'évaluation est le suivant :

Le candidat ne conserve pas le bénéfice de l'épreuve F.

Pour l'épreuve E5 : Le candidat peut conserver le bénéfice de l'épreuve D, si la note est supérieure ou égale à 10. Si cette condition n'est pas remplie, le candidat doit présenter l'épreuve E5.

Pour l'épreuve E6 : Le candidat peut conserver le bénéfice de l'épreuve E, si la note est supérieure ou égale à 10. Si cette condition n'est pas remplie, le candidat doit présenter l'épreuve E6.

Pour l'épreuve E7 : Le candidat peut conserver le bénéfice des épreuves ET2, ET3A et ET3B si la moyenne pondérée des trois notes est égale ou supérieure à 10. Si cette condition n'est pas remplie, le candidat doit présenter l'épreuve E7.

VI – INSTRUCTIONS COMPLEMENTAIRES DANS LA NOTE DE SERVICE DGER/SDESR/N2009-2126 DU 15 DECEMBRE 2009

Il convient de se référer aux points suivants de la note de service « Expliciter les différentes situations et instructions pour l'évaluation des options du Brevet de technicien supérieur agricole dans la période de rénovation 2009-2013 » :

- Session dite « balai » ;
- Candidats ajournés lors de la dernière année d'application de l'option de BTSA non renouvelée : « Epreuves du tronc commun » ;
- Module d'initiative locale (MIL) ;
- BTSA en un an.

La Directrice Générale de l'Enseignement
et de la Recherche

Marion ZALAY

ANNEXE 1

GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE E1

« EXPRESSION FRANÇAISE ET CULTURE SOCIO-ECONOMIQUE »

OBJET DE L'ANALYSE	CRITERES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	NOTE/ BAREME
1 ^{ère} partie	Réponse(s) : - complète(s) - précise(s)	à préciser selon la ou les question(s) posée(s)	/7
2 ^{ème} partie	- Adaptation du texte à la situation de communication	- respect de la forme demandée - organisation pertinente du texte - prise en compte du public visé	/3
	- Richesse des arguments	- diversité - pertinence - précision	/6
Sur les deux parties	Présentation et maîtrise des codes	présentation correcte - respect des codes orthographiques et morphosyntaxiques	/4
Total			/20
Note en points entiers			/20

ANNEXE 2

GRILLE D'AIDE A L'EVALUATION E2

Candidats hors CCF

Capacités	Critères et indicateurs de performance	Barème
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mobiliser les outils permettant de se situer dans la réalité économique et sociale ➤ Identifier les causes et les conséquences des transformations de la société ➤ Répondre à un besoin d'information par une démarche de médiation documentaire ➤ S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées ➤ Interagir efficacement dans des situations de communication variées ➤ Mobiliser ses capacités d'autonomie d'organisation et de communication dans le cadre d'une démarche de projet 	<p><u>1-Respect des consignes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Présence de tous les éléments demandés en relation avec le sujet : <ul style="list-style-type: none"> • Article de longueur adéquate et de nature économique et sociale • Note de synthèse • Bibliographie • Affiche 	/2
	<p><u>2-Présentation orale du dossier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le corpus documentaire : <ul style="list-style-type: none"> • Raisons des choix (lien avec l'actualité ; implication personnelle) • Qualité de l'argumentation • (capacité à synthétiser l'article et à faire ressortir les enjeux, mise en valeur de la bibliographie) ➤ L'affiche : <ul style="list-style-type: none"> • Justification de la situation de communication (thème, objectif, public) • Analyse de la situation de communication • Choix et description du message 	/6
	<p><u>3-Maîtrise des notions économiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Synthèse écrite <ul style="list-style-type: none"> • Qualité, efficacité... ➤ Qualité de la bibliographie <ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise, enrichissement du thème par la biblio, diversité des sources... ➤ Réponse aux questions : <ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise du vocabulaire économique (définition) • Maîtrise des concepts utilisés dans l'article (approfondissement) 	/6
	<p><u>4-Maîtrise des codes (ESC)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pertinence de l'affiche : <ul style="list-style-type: none"> • Cohérence avec les intentions • Lisibilité, efficacité et originalité • Réponse aux questions 	/6

NOTE FINALE (en points entiers) :

/20

ANNEXE 3

GRILLE D'AIDE A L'EVALUATION E3

Candidats hors CCF

COMPREHENSION de l'ORAL (SUR 10)

Fiche à remplir en français – Grille fournie à **titre indicatif** (à adapter en fonction du support)

I – Compréhension globale		7 pts/10
Nature du document et/ou origine		
Intervenants (identité, fonction, qualité...)		
Contexte (lieu, époque...)		
Thème(s) général (aux)		
Idées principales		
II – Compréhension détaillée		3 pts/10
Argumentation, points de vue défendus, etc.		
Dates, lieux, chiffres, %, sigles, etc. (préciser le contexte)		
Autres éléments y compris sous-entendus, atmosphère, humour, ton, etc.		
Total 1^{ère} partie		/10

ANNEXE 4

GRILLE D’EVALUATION DE L’EPREUVE DE LANGUE VIVANTE E3

Candidats hors CCF

EXPRESSION ORALE	
ANALYSE ET EXPLOITATION DU DOCUMENT	
Rendre compte Interpréter Développer un point de vue personnel	/2
APTITUDE A COMMUNIQUER	
- Prise de parole en continu Autonomie Aisance - Entretien Réactions aux sollicitations de l’examineur Initiative Capacité à intéresser et convaincre	/2
NIVEAU DE MAITRISE DE LA LANGUE	
Intelligibilité du message* Correction de la langue* Fluidité de l’expression Authenticité de la langue	/6
<i>*Lexique, morphosyntaxe et prononciation sont plus particulièrement évalués ici.</i>	
Total	/10
COMPREHENSION ORALE	/10
Note finale Expression orale + compréhension orale	/20 en points entiers

TOTAL	/20 pts
--------------	----------------

ANNEXE 5

GRILLE D’EVALUATION DE L’EPREUVE E5

Candidats hors CCF

Capacités	Critères	Indicateurs	Barème
Assurer la gestion technico-économique d’un parc matériel :			
– Analyser le secteur des agroéquipements et son évolution	– Eléments clés du secteur des agroéquipements mis en évidence	– Structure du secteur et tendances d’évolutions identifiées	/5
– Utiliser les outils de la gestion technico-économique	– Evaluation de l’opportunité et de la rentabilité d’un investissement	– Mise en évidence : - de l’ensemble des coûts - des flux de trésorerie	/4
– Raisonner un projet d’investissement	– Modalités de financements identifiées et pertinentes	– Choix d’une modalité de financement justifié	/3
– Gérer les stocks	– Evaluation et gestion des stocks	– Utilisation pertinente des techniques de gestion des stocks	/2
			/14
Participer aux activités commerciales de l’entreprise :			
– Identifier les démarches commerciales et juridiques relatives au secteur des agroéquipements	– Mise en évidences des démarches en lien avec le projet : - commerciales - juridiques	– Acteurs et circuits identifiés – Types de contrats et statuts juridiques identifiés	/1
– Participer aux actes de vente et/ou d’achat de matériels et/ou de produits et/ou de services	– Utilisation de techniques de vente et/ou d’achat	– Mobilisation de techniques adaptées à la situation	/5
– Participer à la gestion des relations clients / fournisseurs	– Utilisation de techniques de gestion de relations clients / fournisseurs		
			/6
Note finale			/ 20

NB : la liste des indicateurs est indicative et doit être adaptée en fonction du projet d’étude.

ANNEXE 6

GRILLE D’EVALUATION DE L’EPREUVE E6

Candidats hors CCF

Capacités	Critères	Indicateurs	Barème
Contribuer à la conception et à l’adaptation des matériels	- maîtrise de la connaissance de la représentation technique	- appropriation et maîtrise des informations fournies	/8
	- analyse d’un fonctionnement à partir d’un schéma ou dessin technique	- pertinence de l’analyse - niveau des connaissances techniques.	
	- maîtrise de la mise en œuvre d’un matériel	- respect des consignes de sécurité et des contraintes liées à la protection des personnes, des biens et de l’environnement - qualité du travail réalisé - justification des choix	
	- argumentaire technique	- mise en relation pertinente des solutions avec l’argumentaire - écoute - adéquation réponse-question - pertinence de l’argumentation	
Formuler un conseil de nature agronomique et zootechnique en lien avec une problématique d’équipements	- prise en compte des dimensions agronomique , zootechnique et environnementale dans l’analyse de la situation proposée	- pertinence agronomique et zootechnique des arguments mobilisés lors de l’analyse - mise en évidence des points essentiels lors du diagnostic de situation (y compris la dimension environnementale) - adaptation des propositions à la situation étudiée	/6
Assurer la pérennité des matériels en participant à la mise en œuvre, à la maintenance et aux choix stratégiques d’investissement	- réalisation d’un diagnostic	- maîtrise de l’analyse de la maintenance à réaliser - tri et gestion des informations	/6
	- réalisation d’une opération de maintenance et des contrôles associés	- qualité de la réalisation et maîtrise gestuelle	
	- explicitation d’une pratique	- compréhension des questions orales des examinateurs - pertinence et exactitude des réponses - pertinence et qualité du compte rendu	
	- respect des principes de protection des personnes, des biens et de l’environnement	- prise en compte des contraintes liées à la protection des personnes, des biens et de l’environnement	
Note finale / 20			

ANNEXE 7
GRILLE D’EVALUATION DE LA PARTIE 1 DE L’EPREUVE E7
(coefficient 5)

Capacités	Critères	Indicateurs	Note
Participer aux activités de la structure professionnelle en lien avec les agroéquipements	Intégration dans le lieu de travail en qualité de technicien supérieur (évalué à l'oral)	- Compréhension de l'organisation et du fonctionnement de l'entreprise d'accueil.	/8
Formuler un diagnostic de situation à partir de l'analyse des données	Réalisation d'un diagnostic ou d'une expertise.	- Contexte du projet (état des lieux, enjeux...) - Définition de la problématique - Cohérence de la démarche	/20
Proposer des solutions en matière de conduite et d'orientation d'un processus de production, ou de résolution d'une problématique	Propositions de solutions cohérentes en rapport avec la problématique proposée	- Mobilisation des connaissances en lien avec la situation étudiée - Analyse critique des résultats - Conséquences des solutions proposées d'un point de vue : socio-économique et agro-environnemental	/30
	Soutenance d'un argumentaire	- Ecoute - Adéquation réponse-question - Pertinence de l'argumentation - Valorisation de l'expérience acquise	/24
	Présentation orale	- Choix et intérêt des éléments présentés - Choix et valorisation des supports - Qualité de l'expression orale - Respect du temps	/10
	Réalisation d'un dossier écrit	- Construction d'un dossier synthétique (20 pages maxi), clair et cohérent - Réalisation d'un résumé (2000 signes max) - Réalisation d'une bibliographie - Réalisation d'un glossaire (lexique) - Réalisation d'une conclusion personnelle	/8
Total			/100

ANNEXE 8
GRILLE D’EVALUATION DE LA PARTIE 2 DE L’EPREUVE E7 ORALE
(coefficient 2)

Capacités	Partie de l’épreuve	Indicateurs	Critères	Note
Communiquer en langue étrangère en situation professionnelle	Présentation orale en continu et en interaction	- Maîtrise de la langue scientifique et technique	- Connaissance et utilisation pertinente du lexique professionnel	/10
		- Maîtrise de la langue générale	- Correction - Qualité de la langue	/4
	Présentation orale en interaction	- Qualité de la communication et des interactions	- Ecoute et compréhension de l’interlocuteur - Réactivité, spontanéité, adaptabilité et aisance - Initiative et prise de risques	/6